



Termes de référence

Consultation visant à la mise à jour de la mallette COMIT et à l'évaluation des utilisateurs de l'outil IMET

Contexte

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe de pays ACP financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10e Fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales. www.biopama.org/fr

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) dans les aires protégées (AP) et les terres environnantes des communautés locales. Les aires protégées et les paysages dans lesquels elles sont situées ont un rôle central à jouer dans la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques dont la majorité des communautés rurales dépendent pour leur subsistance durable.

La deuxième phase du programme BIOPAMA continuera à renforcer les capacités institutionnelles et techniques aux niveaux régional, national et local, en favorisant l'accès aux données et l'application de celles-ci pour informer et renforcer les décisions politiques en vue d'améliorer l'état des aires protégées et les mesures de gestion de la biodiversité. Les activités seront structurées autour du travail d'une série d'observatoires régionaux (OR) gérés par des institutions régionales et abritant des systèmes régionaux d'information de référence (RRIS) dotés d'outils et de services que les parties prenantes peuvent utiliser pour planifier — suivre — (auto-) évaluer et rapporter sur l'état de la biodiversité et des aires protégées. Le programme soutiendra également des actions spécifiques sur le terrain dans les paysages de conservation prioritaires visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des AP et des ressources naturelles. En adoptant une approche paysagère, le projet contribuera à une meilleure gestion des aires protégées et à l'amélioration des moyens de subsistance locaux par l'utilisation durable des ressources naturelles.

La plupart des pays en développement sont fortement tributaires des ressources naturelles pour préserver les moyens de subsistance des communautés locales et des peuples autochtones et pour élaborer de nouvelles options de développement économique, comme le tourisme et d'autres activités « vertes ». Actuellement, les activités humaines non durables et les effets du changement climatique entraînent un appauvrissement constant des services écosystémiques et de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des AP. Les gouvernements ACP, avec l'appui de la communauté internationale, ont déployé des efforts considérables pour élaborer des stratégies adéquates de gouvernance et de gestion intégrant les paysages terrestres et marins afin de relever les défis du développement durable et du maintien de réseaux d'aires protégées bien gérés.

Outre la biodiversité, les écosystèmes et la conservation des paysages terrestres et marins, les aires protégées jouent un rôle beaucoup plus large grâce aux services environnementaux et écosystémiques qu'elles fournissent et qui peuvent aider à relever le défi du changement climatique. Des systèmes d'aires protégées bien conçus et bien gérés, intégrés dans des paysages gérés plus vastes, peuvent constituer une option rentable et durable pour mettre en œuvre des stratégies de réponse au changement climatique,

protéger les ressources. En bref, les aires protégées fournissent des services écosystémiques qui soutiennent le développement durable et le bien-être humain.

En Afrique, les aires protégées couvrent un peu plus de 2 millions de km², soit 7 % des 30 millions de km² du continent ; dans les Caraïbes, elles couvrent 70 000 km², soit 29 % de cette région ; dans les petits Etats insulaires en développement (PEID) du Pacifique, près de 66 000 km² (12 % de la région) sont sous protection, principalement des aires protégées à gestion communautaire dans les zones côtières et marines. Malgré ces efforts, la biodiversité diminue à l'intérieur et à l'extérieur de nombreuses aires protégées en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles, de l'insuffisance des ressources et de la mauvaise gouvernance. De plus, l'insécurité du régime foncier et des droits d'usage des ressources naturelles n'incite guère les communautés à protéger et à gérer les ressources naturelles, même si elles en dépendent fortement.

Pour remédier à cette situation, il pourrait être possible d'utiliser une approche fondée sur des données probantes pour démontrer la nécessité d'un changement de politique sur les droits des utilisateurs, le régime foncier, la gestion efficace des ressources naturelles et l'amélioration de la gouvernance. Cela pourrait se faire en encourageant l'utilisation du Système régional d'information de référence développé dans le cadre de BIOPAMA pour promouvoir la bonne gouvernance pour l'évaluation sociale et la gestion durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins des aires protégées et tout autour.

Enseignements tirés de BIOPAMA1

L'examen de la première phase de BIOPAMA a permis de tirer quelques enseignements importants de l'intervention et suggère de mettre l'accent sur l'utilisation des installations et les capacités d'analyse des gestionnaires des aires protégées pour :

- répondre aux besoins des différentes parties prenantes afin d'adapter les outils et les services fournis par les OR ;
- obtenir la compréhension et l'adhésion des intervenants à l'égard des produits et services des OR ;
- renforcer l'approche ascendante de collecte de données (p. ex. par des outils du type IMET) qui proviennent de l'expérience de terrain et qui appuient la prise de décisions des gestionnaires et des intervenants en amont de la chaîne ;
- fusionner l'information du terrain (p. ex. par des outils du type IMET) avec l'information des bases de données mondiales ou obtenue par télédétection (en provenance du sommet de la chaîne) pour appuyer la prise de décisions dans la gestion des AP

Dans la continuité de ces enseignements, l'expertise recherchée devrait contribuer aux activités de BIOPAMA2 par le renforcement des capacités axées sur la gouvernance et la gestion des aires protégées et permettant de répondre aux exigences des différents niveaux de stratégies de conservation à considérer. C'est pour cela que ces présents TdR prévoient le renforcement des capacités au profit des coaches seniors sur la version IMET2, l'analyse et la diffusion de l'approche orientée résultats de BIOPAMA.

Objectifs

Contribuer, par le renforcement des capacités des techniciens spécialisés en gestion des aires protégées en Afrique centrale et occidentale, à une plus large diffusion de l'approche BIOPAMA visant l'amélioration de l'efficacité de gestion et la gouvernance des aires protégées, par la collecte, l'organisation et l'analyse des informations au niveau local, national et sous régional (fonction d'observatoires).

Activités prévues

En gardant à l'esprit que la présente mission s'inscrit dans un processus collaboratif entre IUCN-PACO, IUCN-ESARO et CCR-UE couvrant différentes échelles (locale, nationale, régionale, globale), les activités à entreprendre sont les suivantes :

L'expert contribuera :

- à la mise à jour de la mallette pédagogique COMIT concernant la partie à usage des coaches et des audiences plus spécifiques notamment sur les aspects de coaching, d'intégration de l'IMET avec les autres outils et processus existants pour une gestion plus efficace et équitable des aires protégées.

- à la formation des cadres actifs dans la gestion des aires protégées des pays d'Afrique de l'ouest et de l'est, sur l'IMET pour que les bénéficiaires puissent le manipuler de manière autonome et en faire la promotion dans leur pays respectif ;
- à l'évaluation et au suivi des utilisateurs de l'IMET et du COMIT

Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- La contribution de la mise à jour de la mallette pédagogique COMIT (partie Coaching et Analyse) ;
- La formation des cadres des agences d'administration et de gestion des aires protégées des pays d'Afrique de l'ouest et de l'est ;
- Les gestionnaires d'aires protégées dans les régions ciblées comprennent l'importance de IMET comme outil pour une gestion efficace de leur AP ;
- Les autorités nationales s'engagent dans des campagnes IMET sur leurs territoires.

Livrables

- Le rapport provisoire de mission au format Word et PDF construit sur la base des trois étapes suivantes :
 - o mise à jour de la mallette pédagogique COMIT de concert avec le consultant sur l'efficacité de gestion des AP avec IMET ;
 - o le contenu et le rapport de formation des cadres sur IMET au Rwanda en Décembre 2019,
 - o des recommandations pour l'amélioration des missions des coaches et de l'utilisation de l'IMET
- La version finale du rapport comprenant les étapes 1 et 2 complétée des conclusions/recommandations des missions d'appui à l'utilisation de l'IMET auprès des coaches devra également être transmise au commanditaire de cette consultation.

Déroulement de la mission

Déroulement des étapes de la mission s.

Tâches	Activités	Jours	Calendrier indicatif											
			O	N	D	J	F	M	A	M	J	J		
1	Contribution à la mise à jour du COMIT	10	2	3	2	2	1							
2	Formation des cadres sur IMET	10			5					5				
3	Evaluation et suivi des utilisateurs d'IMET et du COMIT	13				1		1	1		3	5		
4	Rapport	4			1					1			2	
	Total	35	2	3	8	3	1	1	7	3	5	2		

Calendrier et durée de la mission

La mission se déroulera de manière indicative durant la période allant du 01 Novembre 2019 au 15 Juillet 2020 selon un calendrier à finaliser entre les parties en fonction de l'état d'avancement de la démarche. La durée maximale de la prestation est fixée à 35 jours.

Qualification

L'expert requis doit remplir les conditions suivantes et plus précisément avoir :

- une formation universitaire de niveau Master au moins dans les domaines de la conservation, de l'environnement ;
- une expérience significative d'au moins sept ans dans la formation professionnelle, la formation basée sur les compétences ou autres domaines connexes ;
- une expérience de formateurs d'un groupe international ;
- une excellente connaissance de systèmes d'évaluation des aires protégées en général et plus spécifiquement des produits générés par le programme BIOPAMA ;
- une aptitude au travail en équipe démontrée par une solide expérience pratique ;
- une aptitude avérée dans la rédaction des rapports de grande qualité ;
- une excellente connaissance du programme BIOPAMA.

Les candidats (tes) intéressés (es) sont priés de soumettre leur offre technique et financière à paco@iucn.org au **plus tard le 13 Octobre 2019 à 11h59 PM (GMT)**.